



Ville d'Esch-sur-Alzette
Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
01.03.2007

Date de la convocation des conseillers:
01.03.2007

point de l'ordre du jour :
10 C_{1b}

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 9 mars 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfahrt, Weidig, et Becker, conseillers,

Biever, secrétaire communal adjoint

Absents : Maroldt et Roller, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Le Conseil Communal;

COMMUNES ET DISTRICT
- 9 MARS 2007
LUXEMBOURG

Objet: Primes d'astreinte variables allouées aux ouvriers communaux pour l'exercice 2006.

Vu les propositions des chefs de service intéressés renseignant les ouvriers communaux entrant en ligne de compte et le nombre exact des heures de travail effectivement prestées, et donnant droit à une prime d'astreinte,

Considérant qu'il y lieu de faire bénéficier le personnel ouvrier également des dispositions en vigueur pour les fonctionnaires communaux,

Vu les calculs effectués par le service du personnel,

Vu l'avis de la commission du personnel du 5 mars 2007,

Sur la proposition du collègue des bourgmestre et échevins et après délibération,

décide
à l'unanimité

d'allouer pour l'exercice 2006 une prime d'astreinte aux ouvriers communaux ci-après désignés et de la fixer comme suit:

N° 732/07

Vu et approuvé

Luxembourg, le 26 AVR. 2007

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
p.s.

COLLEGE COMMUNAL
- 4 MAI 2007
LUXEMBOURG

Service : Secrétariat
ESCH Esch/Alzette, le
8 MAI 2007